



Bulletin municipal d'information de la commune de Sauzet



Sauzet

Un souvenir rafraîchissant du mois de février qui vit la campagne se révéler sous son blanc manteau.

Les travaux de rénovation énergétique de l'école

Les travaux ont commencé ce 24 juillet. Ils consistent en l'isolation par l'extérieur des bâtiments de l'école et de la cantine, la mise en conformité de l'éclairage tout en Led et l'installation de climatiseurs réversibles dans tous les locaux afin de maîtriser au mieux les coûts de fonctionnement de l'école. Certes, tous les travaux ne seront pas finis à la rentrée de septembre, comme la pose des panneaux photovoltaïques certains composants n'étant pas disponibles dans l'immédiat, mais les entreprises retenues feront de leur mieux pour mener à terme cet important projet. Nous veillerons à la bonne tenue de ce chantier tant attendu.



La Fête Votive 2023

Du mercredi 17 au dimanche 21 mai la Fête Votive a, malgré une météo incertaine, attiré un public enthousiaste qui a su donner à nos traditions taurines toute son ampleur. Des attrapaires fort-e-s motivé-e-s ont marqué les abrivados animant avec bonheur les rues du village. Une belle fête sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir plus longuement.

Village Fleuri

Nous avons souhaité participer à nouveau au «label» de **Village fleuri**.

La commission composée de divers intervenants (CAUE, Office de Tourisme de Nîmes ...) est donc venue évaluer les aménagements réalisés par nos employés municipaux, mais également ceux des particuliers. Si nous n'avons pu mettre en valeur qu'une infime partie des réalisations effectuées, nos agents municipaux ont su mettre en valeur le travail effectué et à venir, dont nous reparlerons bientôt...



N°4
Juillet 2023

Contact : 24, rue du Valadas 30190 Sauzet
tel : 04.66.81.62.69
mail : communedesauzet@wanadoo.fr
fb : <https://fb.me/infosmairiesauzet30190>
web : www.sauzet-gard.fr/

Directeur de la publication : **Joseph Artal**
Rédaction/conception :
Commission Communication
Crédits photos : **Mairie de Sauzet**
sauf mention spéciale.

OCTOBRE ROSE

C'est reparti ! ...

Cette année encore, l'association «Sauzet en Rose» proposera le Samedi 14 Octobre 2023 sa **journée 3S** (Saine, Sportive et Solidaire).

Course à pied, randonnée, Tai-chi, tir à l'arc, tyrolienne, concours de boules et de belote, sans oublier notre espace découverte Zen avec massage, ostéopathie, sophrologie, animeront cette journée dont le point d'orgue sera la Flashmob ! Un repas surprenant sera également au programme, accompagné d'une ambiance musicale (Peña et Batucada).

L'après-midi des Anciens du Nîmes Olympique viendront disputer un match de représentation avec l'équipe féminine de la Regordane.

La journée se terminera autour d'un apéritif animé par un groupe Rock.



Mirandole

Des travaux sont menés par nos vaillants employés municipaux pour mettre un petit coup de neuf à la salle de la Mirandole qui accueille outre nos aînés du club de la Mirandole, diverses réunions et autres activités. Les sanitaires attenants ont été remis en état et la salle va être rénovée afin d'accueillir dans un décor plus chaleureux les publics concernés.



Festivités

En raison de problèmes techniques et matériels le Comité des Fêtes de SAUZET s'est vu dans l'obligation d'annuler le repas prévu le 14 juillet 2023.

Les directives de la Préfecture (au vu des évènements qui se passent en France) s'étant renforcées concernant le transport et le tir des feux d'artifice, nous nous sommes vus dans l'obligation d'annuler le feu d'artifice, et la retraite aux flambeaux. Nous en sommes désolés croyez le bien.

Horaires d'ouverture estivale de la Mairie

A compter du lundi 3 juillet 2023, et jusqu'au 1er septembre 2023

le secrétariat de la Mairie de SAUZET sera ouvert au public tous les matins de 8h à 12h

Si ces horaires ne sont pas adaptés à votre venue, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat. Un accueil sur rendez vous pourra alors vous être proposé l'après-midi.

COVID-19

Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades

Fête des voisins

Le 09 juin, s'est tenue la Fête des voisins, du quartier Corniche - École, organisée par M. Griot, Th. Jouanen et J. Milione.

Après un apéritif convivial, le repas débutait par une salade de crudités, suivie d'une excellente daube cuisinée avec amour par Michel qui nous a régalé ! Encore une excellente soirée.



Le petit bandana rouge

Mardi 28 juin, parents et élus ont pu assister à la présentation du court métrage «**Le petit bandana rouge**».

Accompagné de François, intervenant théâtre, M. Percheron et sa classe ULIS ont donc participé à un stage théâtre qui s'est concrétisé par la réalisation de ce court métrage qui fut l'occasion de mettre en valeur le travail effectué par toutes et tous. La soirée se poursuivant autour d'un pot fort convivial.



La Fête de l'École

Ce vendredi 24 juin, adjointe et conseillers municipaux ont pu une fois de plus remettre leur cadeau «d'adieu» aux CM2 qui intégreront le collège l'année prochaine, après un très divertissant spectacle de fin d'année de l'École. Les nombreux parents présents purent en suite partager un délicieux repas sur la Place du Foyer.

Bonnes vacances à toutes et tous !



Eau de Nîmes Métropole

Pour tout problème d'eau - fuite, coupure, écoulements bouchés, etc ... La commune de Sauzet n'ayant plus **aucune** compétence, merci de contacter les numéros d'urgence suivants :

J. Priester 0619341644

J. Diet 0614765210



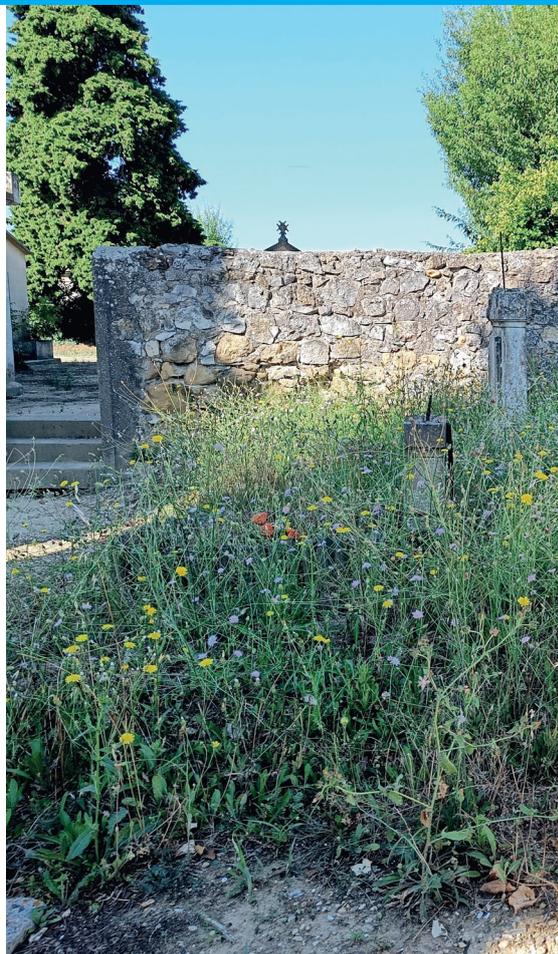
Cimetière

La mairie de Sauzet a décidé de mener une campagne de recensement des sépultures arrivant en fin de concession ou laissant à penser qu'elles sont abandonnées, en vertu de l'Article L2223-17 modifié par LOI n°2022-217 du 21 février 2022 : *Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.*

Si, un an après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

Une liste va être dressée, consultable en mairie, si les ayants-droits ne sont pas connus un avis sera affiché en mairie et au cimetière.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Le bon réflexe contre les cambriolages

Partez sereinement en vacances et bénéficiez de la surveillance de votre domicile en vous inscrivant **en ligne sur service-public.fr**



Scannez le QR code pour vous inscrire en ligne



Comment mieux trier nos déchets ?

Les conseils du Sitom Sud Gard pour un tri efficace.

Aujourd'hui, 25% du contenu de nos poubelles de tri n'ont rien à faire dans ce bac. Ces erreurs ont un impact non négligeable en termes de coût, de temps et de risques... Le Sitom Sud Gard, syndicat intercommunal chargé du service public du traitement et de la valorisation des déchets ainsi que de la sensibilisation des usagers, vous donne quelques conseils pour vous aider à changer ces mauvaises habitudes.

Rappel des consignes

Les déchets acceptés dans le bac de tri sélectif sont uniquement les emballages ménagers (en carton, papier, aluminium, métal ou plastique), les cartons de petit format et les papiers. Les autres types de déchets ne doivent pas être déposés dans le bac de tri.

Trier, c'est simple et facile !

- 1- En vrac dans le bac, sans sac** ou le cas échéant, dans un sac transparent afin d'être identifié par les trieurs. Les sacs noirs ou opaques sont systématiquement refusés et détournés vers l'incinérateur.
- 2- Séparer les emballages, ne pas les emboîter.** Les machines ne détectent pas les différentes matières. Par exemple, un emballage en carton ne doit pas être tassé dans une boîte de conserve.
- 3- Bien vider les contenants.** Il est inutile de laver ou de rincer les emballages.

Les conséquences d'un mauvais tri

Lorsque ces consignes ne sont pas respectées, les déchets triés peuvent d'une part ne pas être collectés et d'autre part causer des déclassements une fois arrivés au centre de tri Valrena de Nîmes. Un déclassement consiste à intervenir manuellement pour écarter les déchets indésirables et les reporter vers l'unité de valorisation énergétique (incinérateur). Ces interventions mobilisent du personnel, elles sont chronophages et coûteuses : 370€/tonne !

Elles comportent également un risque sanitaire pour les trieurs qui sont contraints d'intervenir manuellement pour retirer masques, objets tranchants,

déchets médicaux, etc. D'autres erreurs sont constatées quotidiennement : casseroles, peluches, vêtements, appareils électriques ou objets qui pourraient encore servir... Enfin, il est courant de retrouver des sacs d'ordures ménagères dans le tri sélectif. Outre le fait qu'ils souillent la collecte et qu'ils exposent les trieurs, ces sacs contiennent parfois des objets qui détériorent la chaîne de tri. Cela engendre un arrêt, parfois une casse et une réparation de la chaîne de tri.

Pour toutes ces raisons, chaque déchet doit être orienté correctement pour pouvoir être valorisé : le bac de tri sélectif, la déchèterie, le composteur, le bac d'ordures ménagères, la colonne à verre, à textile ou à papier... Il est impératif de déposer le bon déchet au bon endroit pour lui offrir une seconde vie.

Jeu du tri et + d'infos :

sitomsudgard.fr/jeu/jeu/jeu / www.sitomsudgard.fr / facebook.com/sitomsudgard



Exemples d'erreurs dont la plupart auraient dû être déposées en déchèterie ©SSG